

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance.

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction devra être adressée à J.-B. Cloutier, professeur à l'école normale Laval, celles concernant l'administration, à A. CÔTÉ ET C^{ie} éditeurs-imprimeurs, Québec.

SOMMAIRE—Aux abonnés de *L'Enseignement primaire*. — PARTIE OFFICIELLE : Nominations de commissaires d'écoles—Erections et délimitations de municipalités scolaires.—PÉDAGOGIE : Quelques mots sur le dessin, par C. Lefèvre.—PARTIE PRATIQUE : I, Dictée—L'écorce de la noix—Explications orthographiques, explications du sens, exercice grammatical—II, Dictée—L'éducation civique chez les Romains—Explications—III, Dictée—Prodiges de charité dus au christianisme—Questions et explications—Devoir d'élèves—Algèbre—Toisé.—DIVERS : Erreur.—Les salaires des instituteurs. Correspondance d'une institutrice—Bibliographies—Causeries agricoles, par B. Lippens—Almanach et calendrier, J.-B. Rolland & Fils—Ma belle France, valse, par M. Ed. Vincelette—Les plus grandes choses du monde—Annonce.

AUX ABONNÉS

De l'Enseignement primaire.

Depuis le commencement de l'année, le rédacteur de cette feuille a fait, à plusieurs reprises, un appel énergique à ses abonnés, pour les engager à payer leur souscription. Un grand nombre ont fait la sourde oreille et n'ont tenu aucun compte de sa juste réclamation. Aujourd'hui, c'est l'éditeur lui-même qui vient les avertir que, s'ils ne soldent pas leur petit compte d'ici au premier décembre prochain, il n'usera d'aucun ménagement à leur égard et qu'il recourra aux tribunaux.

Qu'ils n'oublient pas qu'une poursuite judiciaire leur coûtera au moins dix fois la

somme de leur abonnement ! C'est à y penser.

Les abonnés retardataires doivent donc se hâter de faire leurs remises d'ici à la fin du mois.

L'ÉDITEUR.

— 000 —

Partie officielle

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par Ordre en Conseil, en date du 28 d'octobre dernier, faire les nominations suivantes :

Commissaires d'écoles.

Notre-Dame du Sacré Cœur, Rimouksi.—MM. Pascal Parent et Casimir Pineault, en remplacement de Mgr. Charles Guay et de M. Camille Rivard, qui ont laissé la municipalité.

Litchfield, Pontiac.—M. Robert R. Amstrong en remplacement de M. Coll. Macdonell, qui a laissé la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'annexions, délimitations, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5^{ème} sect. chap. 6, 41 Vict.

Annexer à la municipalité de Saint-Eloi, dans le comté de Témiscouata, pour les fins des écoles,